

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 11	<b>Séance du jeudi 15 janvier 2015</b> L'an deux mille quinze et le quinze janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 22 décembre 2014, s'est réunie sous la présidence de Alain NICHAULT.
<b>Présents :</b> 11	
<b>Votants:</b> 11	<b>Sont présents:</b> Denis GRANERO, Jean-Marc DUREY, Brigitte BELMONTE, Ronna CHALVET, Delphine FEUILLADE BRIERE, Daniel GINIER, Catherine HUETTE, Jean Francois LALFERT, Alain NICHAULT, Emmanuel VERILHAC, Régis LE FLOHIC <b>Représentés:</b> <b>Excuses:</b> <b>Absents:</b> <b>Secrétaire de séance:</b> VERILHAC Emmanuel

---

Objet : Réponses aux questions posées lors du conseil municipal du 08/12/2014

- Augmentation du temps de travail de Monique Fabre :  
Le maire explique au conseil que le nombre d'heures dédiées au secrétariat de 1995 à 2011 était de **36h 30** (17h pour Nathalie et 19h30 pour Monique).  
Puis au départ de Nathalie CURTIL en 2011 il est passé à **28 h** (24 h pour Monique et 4h pour Nadine qui s'occupait des payes et de la facturation de l'eau).  
Sylvie a remplacé Nadine qui trouvait le trajet trop long depuis Montselgues, et la charge de travail trop lourde (les payes).  
Depuis les élections de mars 2014, Monique s'est retrouvée avec une charge de travail plus importante (les payes entre autres) et elle est passée à 29 h et 4 pour Sylvie qui s'occupe du budget de l'eau), ce qui fait **33 h** pour le secrétariat. La création d'un poste pour le secrétariat de 29h hebdo avait été prise par délibération le 20.06.2014  
Le temps dédié au secrétariat est donc resté de 36 h30 pendant 16 ans pour passer à 28 h pendant 2 ans et depuis mars 2014 à 33 h.
- Emploi temporaire d'un agent technique :  
Après la délibération du conseil municipal du 8 décembre 2014 autorisant le maire à recruter un agent non titulaire à titre occasionnel, celui-ci nous informe qu'après plusieurs entretiens, le choix s'est porté sur Laurent THIBAUD pour un contrat de 14 heures par semaine pour une durée de trois mois (renouvelable 1 fois si nécessaire). Il sera là pour aider Fabrice à effectuer divers travaux d'entretiens.
- Bulletin municipal :  
Après étude de trois devis :
  - o Imprimerie Fombon : 1369€
  - o Gris souris : 2340€
  - o Atelier pluriel : 2145€Il a été décidé de choisir Atelier pluriel pour le sérieux de leur travail et pour des raisons pratiques (contact plus facile entre Fabienne qui réalise le bulletin et Atelier Pluriel qui se trouve aux Vans)  
  
Il a été soulevé à cette occasion plusieurs questions pour l'année prochaine :
  - Aide d'un conseiller municipal à la réalisation du bulletin.
  - Bulletin annuel très complet ou plusieurs bulletins par an mais plus succincts.
  - Utilisation d'encre écologique/papier recyclé.

Objet : Projet touristique de Thines

Membres de cette commission :

Daniel GINIER, Catherine HUETTE, Jean Francois LALFERT, Alain NICHAULT, Denis GRANERO, Brigitte BELMONTE, Ronna CHALVET.

La prochaine réunion aura lieu le 11 février 2015 à 18h30 à Thines.

Pour les futures autres réunions, il a été émis l'idée d'en ouvrir certaines au public, et de demander au Conseil Général, au PNR et à l'ARPE d'avoir si possible des représentants.

Objet : Parcelles VEYRON à Thines

Le maire nous informe que la SAFER a lancé la procédure de préemption sur la totalité de la propriété mise en vente (terrains et maison).

Délibération du conseil :

Le conseil autorise par délibération, le maire à signer tous les documents nécessaires à l'achat des parcelles intéressant la municipalité et aux demandes de subventions pouvant aider à la réalisation de ce projet.

Objet : Réflexion sur l'aménagement de la place de la mairie de Malarce

La mairie n'ayant plus les moyens de faire de gros investissements après les intempéries de l'automne 2014, mais considérant qu'il est quand même intéressant d'agrandir la place de la mairie pour diverses manifestations existantes ou à venir, le maire expose au conseil ses réflexions, notamment celle de raser l'auvent existant .

Le conseil se prononce favorablement pour la destruction de l'auvent existant coupant la place en deux et pour le nivellement de cette même place afin d'agrandir l'espace extérieur devant le bâtiment de la mairie.

Se pose ensuite le problème du local technique des cantonniers (actuellement il existe un petit local sous l'auvent qui sert pour entreposer divers outils et qu'il faudra donc remplacer)

Plusieurs idées sont à l'étude sur le type de local (Algeco recouvert d'un bardage bois, cabanon en bois,...) et sur son emplacement.

Objet : toit du gîte de Thines

La réalisation d'un cahier des charges sur les travaux à effectuer est en cours pour pouvoir lancer un appel d'offre et avoir des devis comparables.

Objet : Parking de Thines

Après la réunion de la commission le 11 janvier 2015, le maire expose au conseil les travaux à réaliser sur le parking. Le talus amont ne sera pas touché, le parking sera nivelé (suppression de la butte au pied du talus amont) et légèrement agrandi (notamment en remblayant le côté aval du parking). Les poubelles seront déplacées, et des barrières posées contre le talus (pour éviter aux voitures de se garer trop prêt) et sur la partie aval.

Objet : vote sur les délibérations de la communauté de communes

Délibération : Adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat mixte Ardèche Numérique (A.D.N.)

Vu l'intérêt qu'il y aurait pour la communauté de communes de procéder à une modification de ses statuts en vue d'étendre ses compétences statutaires à une compétence supplémentaire de nature à lui permettre d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques sur son territoire et de pouvoir adhérer au syndicat Ardèche Drôme Numérique (A.D.N) dès approbation du dit transfert de compétence par arrêté préfectoral,

Il est proposé au conseil l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (A.D.N) sous réserve que le transfert de compétence visée à l'article L. 1425-1 du CGCT soit dûment approuvé par arrêté préfectoral

Par délibération, le conseil approuve l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (A.D.N) sous réserve que le transfert de la compétence d'établissement et d'exploitation de réseaux de communications à la Communauté de Communes soit approuvé par arrêté préfectoral.

Objet : taxe de séjour

Il est rappelé qu'une taxe de séjour pour toutes les nuitées des vacanciers dans notre commune va être obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015.

Une commission est créée pour recenser tous les hébergements de la commune soumis à cette taxe afin entre autre de pouvoir informer les hébergeurs des formalités dont ils devront s'acquitter.

Membres de la commission :

Jean François LALFERT, Alain NICAULT, Régis LE FLOHIC, Daniel GINIER

Objet : réunions du conseil

Il a été décidé que le conseil se réunirait de façon informelle tous les mois.

Une réunion du bureau se réunira aussi une fois par mois, 15 jours après la réunion informelle du conseil.

Le conseil municipal sera convoqué au moins une fois par trimestre, et pourra être convoqué plus souvent si besoin est.